



Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

ARRETE SUR LA CIRCULATION

Du 03/01/2017 au 10/01/2017

**Chemin de l'Eglise – Branchement Propriété M. DUBREUIL
SANS TRAVERSEE DE ROUTE**

Je soussigné, **Dominique Le Sauvage**, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L2212-5, L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,

VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU les travaux de branchement **SAG VIGILEC** de la propriété de **M. DUBREUIL** pour le branchement **SOUS FONCAGE - SANS TRAVERSEE DE ROUTE**

Effectués à partir du 03/01/2017 pour 4 jours

Par l'entreprise **SAG VIGILEC - 1980 route de Saint Michel de Livet – 14140 STE MARGUERITE DE VIE - 02 31 20 67 78**

ARRETE

ARTICLE 1 : Fermeture dans les deux sens de circulation,

ARTICLE 2 : Des panneaux de circulation seront mis en place par l'entreprise,

ARTICLE 3 : L'entreprise ne doit pas effectuer de traversée de route,

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
Le 28/11/2016

Le Maire
Dominique LE SAUVAGE

